



Municipalité de Rivière-à-Pierre

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **11 novembre 2025**, à 19h00, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante:

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé sur le chemin Colbert, lot #5 221 939. La demande de dérogation mineure vise à :

- Régulariser la superficie d'un abri forestier de 22.3 m² (permis # 2025-068), contrevenant à la sous-section 7.5.3 du *Règlement de zonage* # 435-14 qui stipule que la superficie au sol ne doit pas excéder 20 mètres carrés excluant les parties saillantes non fermées telles que perron, galerie, portique, etc.;

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande par lettre ou par courriel à dg@riviereapierre.com .

Donné ce 2 octobre 2025.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Geneviève Hamelin